

Commission Exercice Salarié

Aux Syndicats Régionaux de la F.O.F, Aux adhérents de la F.O.F, Le 18 février 2014

Brigitte CAPPE, SORP et Nathalie DRAPIER, SORN

Madame, Monsieur,

Comme vous avez pu le lire dans le communiqué de presse du 31 janvier 2014, en dépit de l'obtention du grade Master, le ministère de la Santé a refusé toute ouverture de négociation salariale, tout calendrier de discussion.

Au-delà d'une revalorisation salariale, c'est l'attractivité des postes salariés et l'indépendance de l'exercice libéral, et plus globalement l'ensemble de notre exercice que nous voulons défendre.

Nous avons besoin de vous, orthophonistes salariés et libéraux adhérents à la F.O.F.

La F.O.F doit être présente aux côtés des autres organisations syndicales et se manifester :

- Par l'envoi de lettres aux maires de vos communes, s'il s'y trouve un hôpital, sachant que les maires sont directement concernés car ils siègent au conseil d'administration des hôpitaux.
- Par l'envoi de lettres aux établissements médico-sociaux et hospitaliers et à leurs équipes.
- Par l'organisation de réunions intersyndicales d'information.
- En informant l'opinion publique par les médias.

Vous recevrez très prochainement ces lettres en cours de finalisation.

Nous avons décidé de cibler cette protestation le vendredi 21 mars pour demander la pérennité de nos deux modes d'exercice complémentaires.

Enfin notre commission de l'exercice salarié a besoin d'avoir dans chaque région un binôme de correspondants sur ce dossier précis et ponctuel avant le 01 mars 2014 en contactant la F.O.F.

Nous vous remercions de bien vouloir nous manifester ainsi votre soutien, et vous adressons nos cordiales salutations.